

Accord relatif à la situation des étudiantes et des étudiants convoqués pour le service d'appui

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses *swissuniversities*, représentée par son président, le professeur Yves Flückiger,

et

l'Armée suisse (ci-après l'armée), représentée par son chef, le commandant de corps Thomas Süssli,

sont parvenues aux conclusions suivantes et convenues ce qui suit à propos de la convocation des étudiantes et étudiants pour le service d'appui :

- Dans le but de soutenir les autorités civiles ou de renforcer l'état de préparation de l'armée, celle-ci peut faire appel, dans l'intérêt public et sur demande des autorités fédérales ou cantonales concernées, à ses membres pour assurer un service d'appui (voir art. 67 à 69 LAAM). Cette convocation est susceptible d'avoir lieu rapidement, dès que la situation l'exige. Du jour au lendemain, les étudiantes et étudiants peuvent être convoqués à un moment défavorable pour leurs études et en subir les conséquences. L'armée et les hautes écoles veulent s'assurer que les militaires ne rencontrent pas de problèmes dans leurs études en raison du service d'appui.
- Les hautes écoles et l'armée s'engagent à ériger la flexibilité en principe général lors du traitement de chaque cas.
- Si la convocation pour le service d'appui tombe en même temps qu'une session d'examen, l'armée donne congé aux étudiantes et étudiants concernés durant cette période, pour autant que les hautes écoles ne prévoient pas d'autres dates d'examen. Celles-ci s'efforcent dans les limites de leurs possibilités de proposer d'autres sessions et des solutions au cas par cas.
- Lorsqu'un cours a été raté, les hautes écoles comptent essentiellement sur la responsabilité individuelle pour assimiler la matière. Elles soutiennent autant que possible et de manière adaptée les étudiantes et étudiants dans le rattrapage du cours. Dans la mesure du possible, la présence différée pour raisons militaires ne doit pas être comptabilisée comme absence par les hautes écoles.
- Pour les cours pratiques, suivis notamment dans hautes écoles pédagogiques, l'armée et les hautes écoles s'efforcent de trouver une solution favorable au cas par cas, le but étant de compenser au mieux les éventuels inconvénients subis tout au long des études à cause du service d'appui.
- Les hautes écoles font preuve de flexibilité pour ce qui est de la forme de l'examen que doivent passer les militaires. Elles aident le corps enseignant à trouver des solutions individuelles avec les étudiantes et étudiants concernés (p. ex. rédiger un travail au lieu de tenir un exposé oral).

Les parties informent dans leur champ de compétence respectif les personnes concernées de manière appropriée.

Berne, le 09.08.2022

swissuniversities

Professeur Yves Flückiger
Président

Chef de l'Armée

Commandant de corps Thomas Süssli